

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLUI DE GRISELLES

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



### RAPPORT DE PRESENTATION

Objet	Date
Approuvé le	15 février 2013
Révisé le	24 avril 2014
Modifié le	
Mis à jour le	

# SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	1
INTRODUCTION .....	5
LES RAISONS DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME .....	6
PROCEDURE - DEROULEMENT DES ETUDES - CONCERTATION.....	6
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	8
<b>I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	<b>9</b>
1. La situation géographique .....	9
2. La population.....	10
2.1. L'évolution démographique depuis 1968 .....	10
2.2. La variation absolue de la population et taux de variation annuel.....	11
2.3. Répartition de la population par sexe et par âge (données INSEE 2010) .....	12
2.4. La taille des ménages.....	13
2.5 .La population active et les emplois locaux .....	13
3. Le Logement.....	14
3.1. Composition du parc de logements.....	14
3.2. Composition du logement locatif .....	15
4. Les activités économiques .....	16
4.1. L'activité agricole .....	16
4.2. L'artisanat, commerces et entreprises à l'échelle du syndicat intercommunal de Griselles .....	19
4.3. Le tourisme .....	19
5. Les équipements publics .....	20
<b>II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE .....</b>	<b>21</b>
1. Le milieu physique .....	21
1.1. Le climat .....	21
1.2. Le contexte géologique.....	22
1.3. Type de sol - Agronomie.....	25
1.4. Sol et contraintes.....	26
1.5. Hydrographie - Trame Bleue.....	28
1.6. Topographie .....	31
2. Les milieux naturels.....	31
2.1. Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) .....	32
2.2. Sites Natura 2000 .....	34

2.3. La flore .....	36
2.4. La faune .....	37
2.4.1. Les oiseaux.....	37
2.4.2. Les mammifères.....	37
2.5. Trames verte et bleue et corridors écologiques .....	37
3. La protection des biens et des personnes.....	43
3.1. Les risques naturels .....	43
3.2. Les risques technologiques.....	44
4. La lutte contre les nuisances.....	44
5. Gestion des déplacements .....	46
5.1. Les infrastructures routières .....	46
5.3. Sécurité routière .....	48
5.4. Transport collectif .....	48
6. Gestion de l'énergie .....	49
7. Gestion de la ressource en eau .....	49
7.1. Le réseau d'eau potable .....	49
7.2. Le réseau d'eaux usées.....	49
8. Gestion des déchets.....	50
9. Les paysages naturels.....	50
9.1. Le paysage ouvert de plateau .....	50
9.2. Un paysage fermé de vallées .....	52
9.3. Un paysage fermé de boisements.....	56
10. Le diagnostic urbain .....	57
10.1. Les perceptions et entrées de bourg .....	57
10.1.1. Les perceptions visuelles.....	57
10.1.2. Les entrées de villages .....	58
10.2. Les centres anciens .....	61
10.2.1. Organisation du bâti .....	61
10.2.2. Caractéristiques architecturales.....	65
10.3. Les extensions récentes.....	66
10.3.1. Organisation du bâti .....	66
10.3.2. Caractéristiques architecturales.....	68
10.4. Les hameaux et autres entités bâties .....	68
10.4.1. Les hameaux .....	68
10.4.2. Les îlots bâtis et écarts isolés.....	70
10.4.3. Les caractéristiques architecturales.....	71
10.5. Le patrimoine : Monuments historiques.....	72
11. Le Projet de Parc Naturel Régional du Bocage Gâtinais .....	72

### III. DEFINITION DES ENJEUX ET MOTIVATIONS DU PROJET INTERCOMMUNAL ..... 74

1. Bilan socio-démographique : une croissance continue .....	74
2. Paysage et cadre de vie .....	75
<b>DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLUI .....</b>	<b>77</b>
<b>I. LES DISPOSITIONS RETENUES POUR ELABORER LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURBALES.....</b>	<b>78</b>
1. Généralités .....	78
2. Cinq axes majeurs ont été retenus dans le PADD.....	79
2.1. « Soutenir la croissance actuelle et centrer l'urbanisation autour des bourgs et de certains hameaux » .....	79
<i>Assurer un nouvel apport de la population</i> .....	79
2.2. « Maintenir le tissu économique local en favorisant l'activité artisanale et commerciale » .....	81
2.3. « Améliorer le cadre de vie » .....	81
2.4. « Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et la patrimoine architectural ». .....	82
2.5 « Pérenniser les activités agricoles » .....	82
3. Compatibilité du projet intercommunal avec les objectifs de modération de la consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain.....	82
3.1. Analyse de la consommation des espaces depuis 1998 .....	82
3.2. Les objectifs de modération de la consommation de l'espace en région Centre .....	83
3.3. Compatibilité du projet intercommunal avec les objectifs démographiques, économique et social .....	83
3.3.1. Des tailles de terrain plus réduites dans un objectif de limitation de la consommation des espaces .....	83
3.3.2. Une modération des secteurs de développement.....	83
3.3.3. Le potentiel urbanisable en habitat (terrains non bâtis) - Comparatif PLUI / PLUI Grenelle	84
3.4. Bilan et qualification de la consommation projetée de toute nature.....	84
3.4.1. Nature des terres consommées.....	84
3.4.2. Bilan PLU 2013 / PLU Grenelle .....	85
<b>II. LES GRANDS OBJECTIFS DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ...</b>	<b>86</b>
<b>III. CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE ZONAGE .....</b>	<b>87</b>
1. Les zones urbaines .....	87
2. Zone agricole.....	87
3. Zone naturelle .....	88
4. Synthèse des surfaces du zonage .....	88
5. Les prescriptions graphiques supplémentaires .....	89
5.1. Les emplacements réservés.....	89
5.2. Les espaces boisés classés (articles L.130-1 à L.130-6 et R.130-1 à R.130-19 du Code l'Urbanisme) .....	89
5.3. Les éléments du paysage à préserver et à mettre en valeur .....	90
5.4. Identification des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial .....	98

<b>IV. CHOIX RETENUS POUR LE REGLEMENT .....</b>	<b>103</b>
1. Les dispositions communes .....	103
2. Les règles particulières.....	105
 <b>TROISIEME PARTIE : EVALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DE PRÉVENTION ET DE MISE EN VALEUR.....</b>	<b>109</b>
 <b>I. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>110</b>
1. Prise en compte des contraintes topographiques.....	110
2. Incidences sur la ressource en eau .....	110
2.1. Préservation du captage d'alimentation en eau potable .....	110
2.2. Gestion de l'assainissement .....	110
2.3. Protection du milieu humide reconnue.....	111
3. Incidences sur les risques .....	111
4. Incidences sur le bruit.....	111
5. Incidences sur les déchets .....	112
6. Incidences sur l'énergie, l'effet de serre et les pollutions atmosphériques.....	112
7. Incidences sur le milieu agricole .....	113
8. Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité.....	113
 <b>II. INCIDENCES SUR LES PAYSAGES.....</b>	<b>114</b>
 <b>III. INCIDENCES SUR LE CADRE URBAIN.....</b>	<b>115</b>
1. Préservation des vues lointaines et des entrées de Bourg .....	115
2. Préservation de l'organisation du bâti et de ses caractéristiques architecturales .....	115
3. Préservation des hameaux et des écarts bâtis .....	116
 <b>IV. INCIDENCES SUR LE CADRE DE VIE, LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL .....</b>	<b>116</b>
1. Incidences que les équipements publics .....	116
2. Incidences sur le patrimoine architectural .....	117
 <b>QUATRIEME PARTIE : INDICATEURS D'EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN .....</b>	<b>118</b>
Des indicateurs de suivi selon trois thématiques.....	119
Bases de données utilisées .....	119
Modalités d'accès.....	119
 <b>ANNEXES.....</b>	<b>121</b>

## INTRODUCTION

---

Le Plan Local d'Urbanisme est le principal document local de projet urbain à vocation globale.

Son contenu, variable selon les cas, comprend en majorité :

- Un rapport de présentation.
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- Les orientations d'aménagement et de programmation.
- Le règlement.
- Les documents graphiques (plans de zonage).
- Les documents annexes :
  - Liste des emplacements réservés
  - Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement :
  - Schémas des réseaux existants et projetés,
  - Note technique
  - Servitudes d'utilité publique (notice et plans)

Le rapport de présentation, dont le contenu est précisé par l'article R.123-2 du Code de l'urbanisme, est l'un des documents essentiels du Plan Local d'Urbanisme.

Il expose le diagnostic établi au regard des prévisions démographiques et économiques, analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain, explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables notamment, et évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement.

La révision du P.L.U.I. du SIEPLU de GRISSELLES a été prescrite le 5 juillet 2013.

## **LES RAISONS DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

- Concilier développement de l'urbanisation autour des bourgs et secteurs actuellement urbanisés, en lien avec la capacité des équipements publics et l'augmentation de la population / mixité sociale / principe de gestion économe de l'espace.
- Préserver et mettre en valeur l'environnement.
- Renforcer les déplacements doux, préserver le patrimoine bâti.
- Maintenir le tissu économique local et l'activité agricole.

## **PROCEDURE - DEROULEMENT DES ETUDES - CONCERTATION**

---

### Procédure

Le 5 juillet 2013, le Conseil Syndical de Griselles prescrit la révision du P.L.U intercommunal.

### Concertation publique

Les modalités de la concertation publique ont été notifiées dans la délibération du 5 juillet 2013.

Cette concertation s'est déroulée dès le début des études. Elle a débuté par l'exposition, au siège du syndicat et dans les différentes mairies, des divers documents graphiques, des analyses thématiques et des extraits des comptes rendus de réunion, au fur et à mesure de leur rédaction.

Un registre a notamment été mis à disposition du public dans chacune des communes ainsi qu'au siège du Syndicat Intercommunal afin de recueillir ses observations, qui ont pu être examinées et le cas échéant, prises en compte en cours d'étude. Les remarques ont été étudiées régulièrement au cours des réunions.

Parallèlement, des informations ont été diffusées via une « boîte aux lettres mail » accessible sur le site internet de Griselles.

Enfin, plusieurs réunions publiques ont été organisées :

- **1 réunion publique** à vocation intercommunale le 25 juillet 2013. L'objectif de cette réunion publique a été de présenter les objectifs du PLUI Grenellisé et les conséquences sur le développement urbain et notamment la modération de la consommation des espaces.
- Puis une réunion publique par commune a été réalisée en septembre 2013 : le 6 septembre 2013 pour la commune de Griselles, le 20 septembre à Chevry-sous-le-Bignon, le 27 septembre 2013 à Chevannes et le 19 septembre au Bignon-Mirabeau.

### Débat au sein des conseils municipaux et du Conseil Syndical

Les débats au sein des conseils municipaux se sont déroulés les :

- Le 29 juillet 2013 pour la commune de Griselles.
- Le 26 juillet 2013 pour la commune de Chevannes.
- Le 26 juillet 2013 pour la commune du Bignon-Mirabeau.
- Le 26 juillet 2013 pour la commune de Chevry-sous-le-Bignon.

Enfin, ce PADD a été débattu le 1<sup>er</sup> août 2013 par le conseil syndical.

### Déroulement de l'étude

✧ Le 10 juillet 2013 : première réunion de la commission « Urbanisme », ayant pour objet la présentation du PADD Grenellisé et des enjeux correspondants notamment au regard de la modération de la consommation des espaces.

Quelques réunions de travail ont ensuite organisées pour aboutir à la présentation du PLUI avant arrêt aux personnes publiques associées le 4 septembre 2013.

### Arrêt du projet

L'arrêt du projet par le Conseil Syndical est intervenu le 8 novembre 2013.

Le projet de Plan Local d'urbanisme Intercommunal au Conseil Syndical comporte les pièces suivantes :

- \* Un rapport de présentation
- \* Le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- \* Les orientations d'aménagement et de programmation
- \* Les plans de zonage
- \* Le règlement
- \* Le plan et la liste des servitudes d'utilité publique
- \* Les annexes sanitaires - notice
- \* Le plan du réseau d'eau
- \* Les plans du réseau d'assainissement
- \* La liste des sites archéologiques
- \* Les cartes multirisques : risques naturels et technologiques

Suite à l'avis défavorable de la commune de Chevry-sous-le-Bignon et conformément au dernier alinéa de l'article L123-9, le Syndicat a de nouveau délibéré et a arrêté le projet de PLUI à la majorité des deux tiers de ses membres (14 janvier 2014).

## **PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

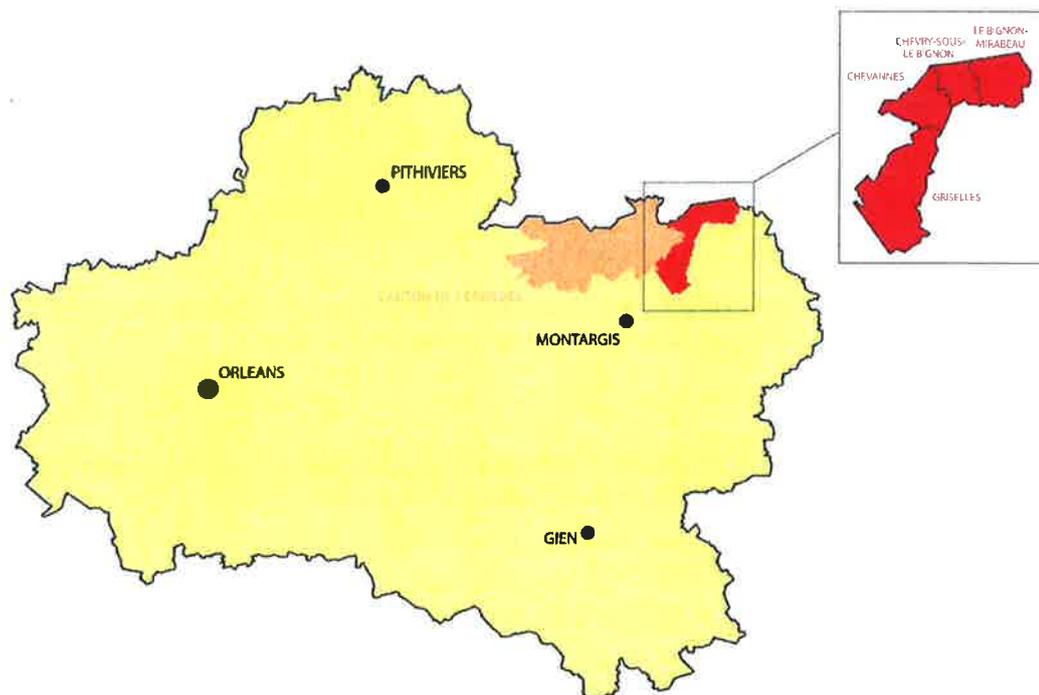
---

# I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1. La situation géographique

Les communes de Griselles, Chevannes, Chevre-sous-le-Bignon et Le Bignon-Mirabeau sont situées au Nord/Est du département du Loiret, à 4 km de Ferrières-en-Gâtinais (chef-lieu de canton) pour Griselles et 12 km pour le Bignon-Mirabeau. Elles sont également entre 17 et 25 km de la sous-préfecture de Montargis.

Les communes s'étendent sur **6 255 hectares environ** (Griselles: 3032 ha - Chevannes: 1199 ha - Chevre-sous-le-Bignon: 740 ha - Le Bignon-Mirabeau: 1284 ha) et sont regroupées sous le S.I.E.P.L.U Griselles.



Le territoire est traversé par deux autoroutes :

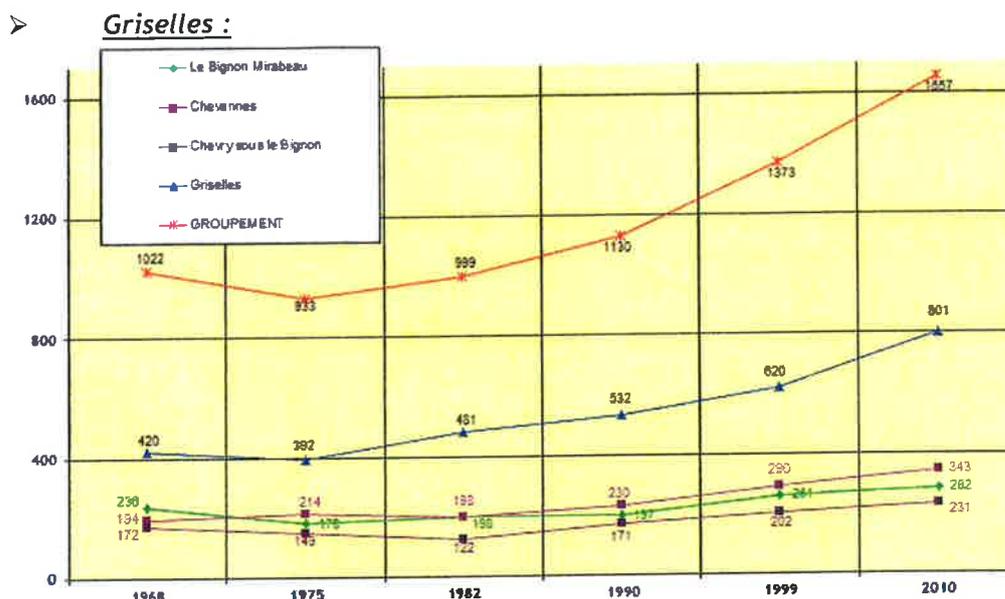
- ✓ - au Sud, l'**A19** traverse la forêt de Montargis sur la commune de Griselles.
- ✓ - au Nord, l'**A6** traverse les communes du Bignon-Mirabeau et de Chevre-sous-le-Bignon selon un axe Sud/Est Nord/Ouest.

Ces communes appartiennent

- à la communauté de communes des 4 vallées qui regroupe 19 communes.
- Au Syndicat du pays Gâtinais.
- Au SCOT du Montargois en Gâtinais dont le périmètre a été établi par arrêté préfectoral du 22 août 2011. A ce titre, le dossier sera soumis à la dérogation de l'EPCI en charge d'établir le SCOT pour toute nouvelle ouverture à l'urbanisation (article L.122-2 du code de l'urbanisme).

## 2. La population

### 2.1. L'évolution démographique depuis 1968



La commune comptait 801 habitants en 2010 (recensement INSEE - 2010). Une croissance relativement élevée depuis 1982 (taux moyen de croissance annuelle de 2.3 %/an).

➤ **Chevannes :**

La commune comptait 343 habitants en 2010 (recensement INSEE - 2010). Une croissance relativement élevée entre 1982 et 2010 (taux moyen de croissance annuelle : +2,5%)

➤ **Chevry-sous-le-Bignon :**

La commune comptait 231 habitants en 2010 (recensement INSEE - 2010). Une croissance relativement élevée entre 1982 et 1990 (taux moyen de croissance annuelle : +3,4%) et une croissance moins soutenue depuis 1990 (taux moyen de croissance annuelle : +1,7%).

➤ **Le Bignon-Mirabeau :**

La commune comptait 282 habitants en 2010 (recensement INSEE - 2010). Une croissance peu élevée par rapport aux autres communes entre 1982 et 2010 (taux moyen de croissance annuelle : +1,45%). Selon les données communales, cette population s'élèverait à 306 habitants en 2013.

## 2.2. La variation absolue de la population et taux de variation annuel

### ➤ Griselles :

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Taux de natalité (‰)	9.1	5.3	10.2	8.2	9.5
Taux de mortalité (‰)	16.9	13.9	13.9	10.5	8.7
Solde naturel - Taux annuel (%)	-0.8	-0.9	-0.4	-0.2	+0.1
Solde migratoire - Taux annuel (%)	-0.2	+3.8	+1.6	+1.9	+2.3
<b>Taux de variation annuel total (%)</b>	<b>-1.0</b>	<b>+3.0</b>	<b>+1.3</b>	<b>+1.7</b>	<b>+2.4</b>

Un solde naturel négatif ou quasi-nul depuis 1968 mais compensé par un solde migratoire positif.

### ➤ Chevannes :

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Taux de natalité (‰)	11.3	12.4	10.0	13.9	10.7
Taux de mortalité (‰)	15.6	11.7	11.8	10.9	9.3
Solde naturel - Taux annuel (%)	-0.4	+0.1	-0.2	+0.3	+0.1
Solde migratoire - Taux annuel (%)	+1.8	-1.2	+2.1	+2.3	+1.4
<b>Taux de variation annuel total (%)</b>	<b>+1.4</b>	<b>-1.1</b>	<b>+1.9</b>	<b>+2.6</b>	<b>+1.5</b>

Un taux de variation annuel très variable qui dépend de la fluctuation du solde migratoire (le solde naturel étant relativement stable).

### ➤ Chevry-sous-le-Bignon :

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999 - 2010
Taux de natalité (‰)	10.6	6.2	7.0	19.3	13.5
Taux de mortalité (‰)	14.2	23.9	15.8	8.4	6.8
Solde naturel - Taux annuel (%)	-0.4	-1.8	-0.9	+1.1	+0.7
Solde migratoire - Taux annuel (%)	-1.7	-1.0	+5.2	+0.8	+0.6
<b>Taux de variation annuel total (%)</b>	<b>-2.0</b>	<b>-2.8</b>	<b>+4.3</b>	<b>+1.9</b>	<b>+1.2</b>

Le solde migratoire important durant la période 1982-1990 a permis de relancer la croissance de la population qui est relativement constante depuis 1990.

➤ Le Bignon-Mirabeau :

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990- 1999	1999- 2010
Taux de natalité (‰)	8.2	7.6	14.5	15.9	9.7
Taux de mortalité (‰)	10.9	8.4	7.6	12.9	12.8
Solde naturel - Taux annuel (%)	-0.3	-0.1	+0.7	+0.3	-0.3
Solde migratoire - Taux annuel (%)	-3.7	+1.6	-0.8	+2.9	+1.0
<b>Taux de variation annuel total (%)</b>	<b>-4.0</b>	<b>+1.5</b>	<b>-0.1</b>	<b>+3.2</b>	<b>+0.7</b>

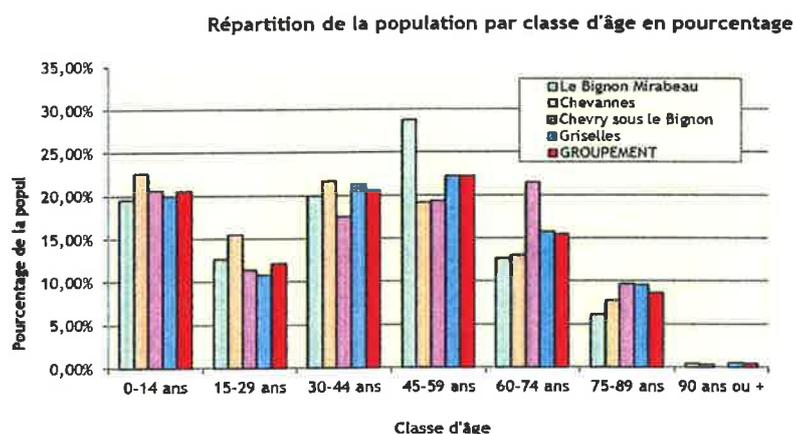
Un taux de variation annuel très variable qui dépend essentiellement de la fluctuation du solde migratoire.

### 2.3. Répartition de la population par sexe et par âge (données INSEE 2010)

#### Evolution

L'évolution de la structure par âge fait apparaître les constats suivants :

- La sur-représentation de la classe active 45-59 ans.
- La sous-représentation de la tranche 15-29 ans.



#### L'indice de jeunesse

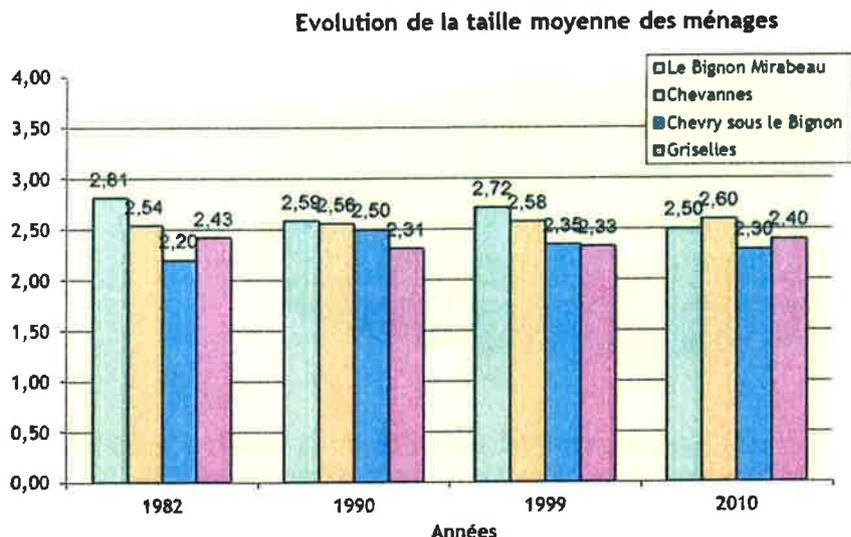
	1999	2010
Le Bignon-Mirabeau	1,4	1,2
Chevannes	1,2	1,5
Griselles	0,6	1
Chevy-sous-le-Bignon	0.8	0,7
<b>GROUPEMENT</b>	<b>0.9</b>	<b>1.1</b>

L'indice de jeunesse représente le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Si ce rapport est supérieur à 1, la commune est « jeune » et peut assurer le renouvellement des générations. Dans le cas contraire, on conclue à un vieillissement de la population.

Au regard de l'indice de jeunesse, la commune de Chevy-sous-le-Bignon est la seule commune du groupement intercommunal qui a des difficultés à assurer le renouvellement de sa population, s'expliquant par un manque d'accueil de jeunes ménages.

## 2.4. La taille des ménages

(données 2010 non disponibles)



En 2009, le groupement intercommunal comptait 669 ménages. Ils sont en majorité composés d'une ou deux personnes. Ils représentent en effet près de 60 % de la population du Syndicat Intercommunal.

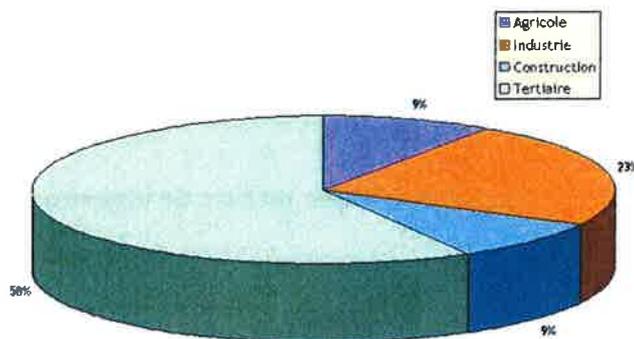
Contrairement à la situation au niveau du canton et du Loiret où la taille des ménages diminue (reflet d'un phénomène national de desserrement des ménages), la taille des ménages est relativement stable au niveau du Syndicat Intercommunal.

## 2.5 .La population active et les emplois locaux

### ☑ Les secteurs d'activité de la population active

En 2010, la population du Syndicat Intercommunal comprenait 732 actifs dont 663 avaient un emploi (90,5%) alors qu'en 1999, elle comprenait 622 actifs dont 541 avaient un emploi (87,0%).

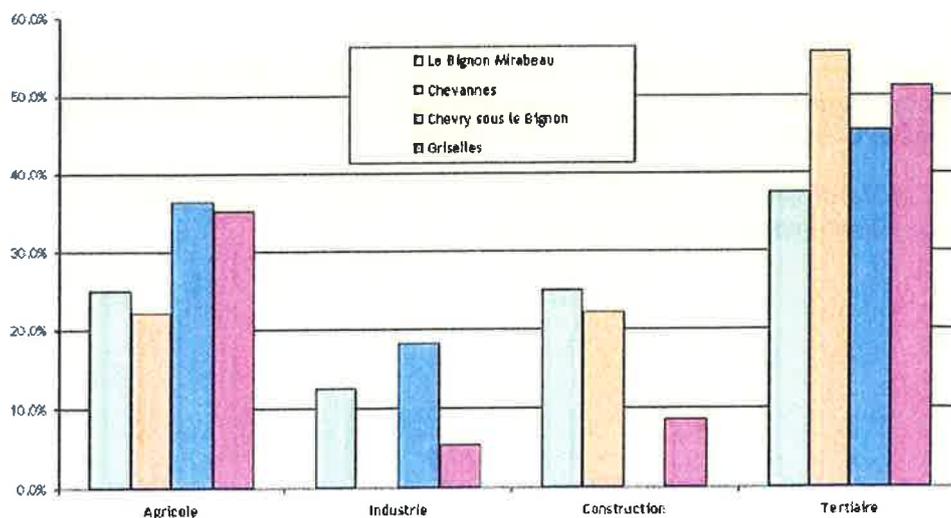
En 1999, sur les 541 actifs ayant un emploi, la majorité travaillait dans le secteur tertiaire (58%) et industriel (23%). Cette répartition laisse une place peu importante aux secteurs agricole et de la construction (19%).

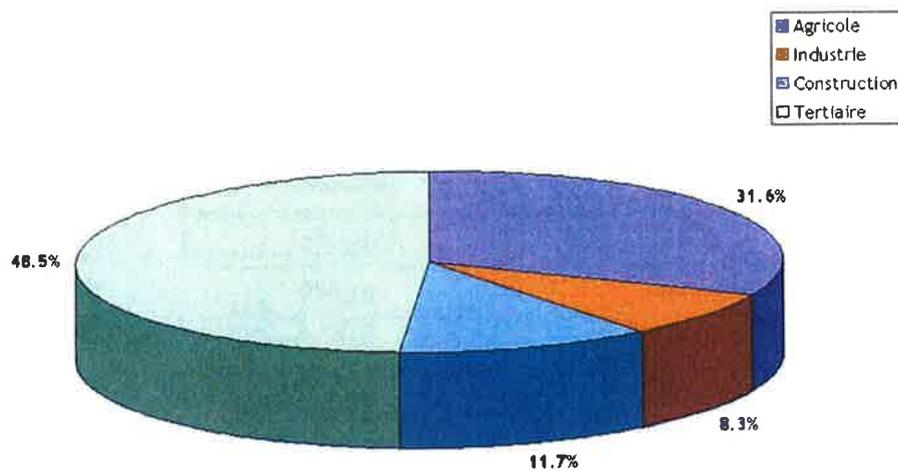


Actifs ayant un emploi en 1999

### ☑ Les emplois sur le territoire intercommunal

(Données INSEE 1999 - pas de données 2010)





En 1999, le Syndicat Intercommunal de Griselles offre **134 emplois** dont la majorité (48.5 %) est orientée vers le secteur tertiaire. L'industrie tient une place peu importante avec seulement 8.3%.

Ainsi, le Syndicat Intercommunal est concerné par une **inadéquation entre l'offre d'emplois et la demande**.

#### Les Navettes

En 2010, **85% de la population active travaillent hors de leur commune de résidence**. En effet, la totalité des emplois présents dans la zone ne peut occuper potentiellement que 19% de la population active.

### 3. Le Logement

#### 3.1. Composition du parc de logements

	1999	2010
Résidences principales	559	676
Résidences secondaires	260	197
Logements vacants	29	57

Le Syndicat intercommunal de Griselles recense 930 logements en 2010 (848 en 1999) dont une **majorité de résidences principales (72,7%)** et une **vacance de 6%**. Cette vacance est faible et correspond au turn-over habituellement observé dans les communes rurales.

Entre 1999 et 2010, on constate une **augmentation du nombre de résidences principales** en parallèle d'une baisse du nombre de résidences secondaires.

### 3.2. Composition du logement locatif

Le Syndicat intercommunal de Griselles a la particularité de ne posséder aucun logement social sur son territoire. Ce parc est par ailleurs assez ancien et comprend peu de petits logements (1 à 2 pièces).

#### Conclusion

Le Syndicat Intercommunal de Griselles connaît depuis 1999 une croissance démographique significative, mais inégalement répartie sur le territoire.

Cette évolution est due essentiellement à un apport de population extérieure qui vu la proximité immédiate du département de Seine et Marne, semble résulter d'un débordement démographique de la région parisienne. Les analyses précédentes montrent que cet apport est constitué pour une partie par des couples assez âgés ou neo-retraités donc sans enfant à charge. Le nombre encore élevé de résidences secondaires laisse présager une poursuite de ce phénomène.

En outre, le territoire est caractérisé par une population jeune et en augmentation profitant essentiellement à Griselles et Chevannes où l'indice de jeunesse est en hausse, contrairement aux deux autres communes pour lesquelles cet indice régresse légèrement.

Toutefois, les chiffres cités sont les derniers chiffres connus (INSEE 1999/2010) qui ne prennent pas en compte les évolutions récentes notamment pour la commune du Bignon-Mirabeau qui a connu une évolution significative depuis 2010.

## 4. Les activités économiques

### 4.1. L'activité agricole

(Source : AGRESTE)

#### Superficie Agricole Utile

	Nombre d'exploitations			S.A.U. moyenne (ha)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Chevannes	12	6	5	790	628	561
Chevry-sous-le-Bignon	17	8	4	777	807	796
Griselles	18	16	12	1089	1342	1412
Le Bignon-Mirabeau	11	7	7	820	921	920
<b>GROUPEMENT</b>	<b>58</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>3476</b>	<b>3698</b>	<b>3689</b>

(1) SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune quelque soit la localisation des terres

Avec une SAU intercommunale de 3605 ha (données 2000 - Données 2010 non disponibles), l'espace agricole représente 57 % de la superficie totale du Syndicat Intercommunal. Cette superficie tient compte des terres cultivées par des exploitants ayant leur siège d'exploitation en dehors du territoire intercommunal.

D'après le recensement agricole de 2010, on dénombre 28 exploitations agricoles pour l'ensemble des 4 communes qui représentent 3600 ha de SAU (quelque soit la localisation des terres). La superficie moyenne des exploitations peut être évaluée à 130 hectares, ce qui est très important. Ce sont donc de grandes exploitations.

#### La population familiale agricole sur le territoire intercommunal

	Effectif		
	1979	1988	2000
<b>Chefs et coexploitants à temps complet</b>	47	40	29
<b>Pop. Familiale active sur les exploitations</b>	153	103	62
<b>UTA totales</b>	113	79	47

La population familiale travaillant sur l'exploitation n'est pas négligeable. Sur les 62 personnes, 41 exercent à temps complet. Les chefs d'exploitation font très peu appel à des salariés agricoles puisqu'en unité de travail annuel, ils ne représentent que 6 personnes.

Ce sont donc essentiellement des exploitations familiales.

En 2010, on recense 31 chefs et co-exploitants (hors Chevry-sous-le-Bignon dont les données 2010 ne sont pas disponibles). On décompte 32 UTA totales sur le territoire intercommunal.

### ☑ Types de cultures

La superficie cultivée de blé tendre est restée stable entre 1988 et 2000 et a diminué entre 2000 et 2010.

La superficie cultivée d'orge et d'escourgeon a diminué depuis 1988 et a augmenté entre 2000 et 2010.  
La superficie cultivée de maïs grain et de maïs semence a diminué depuis 1988. *(Données non disponibles pour 2010).*

### ☑ AOC

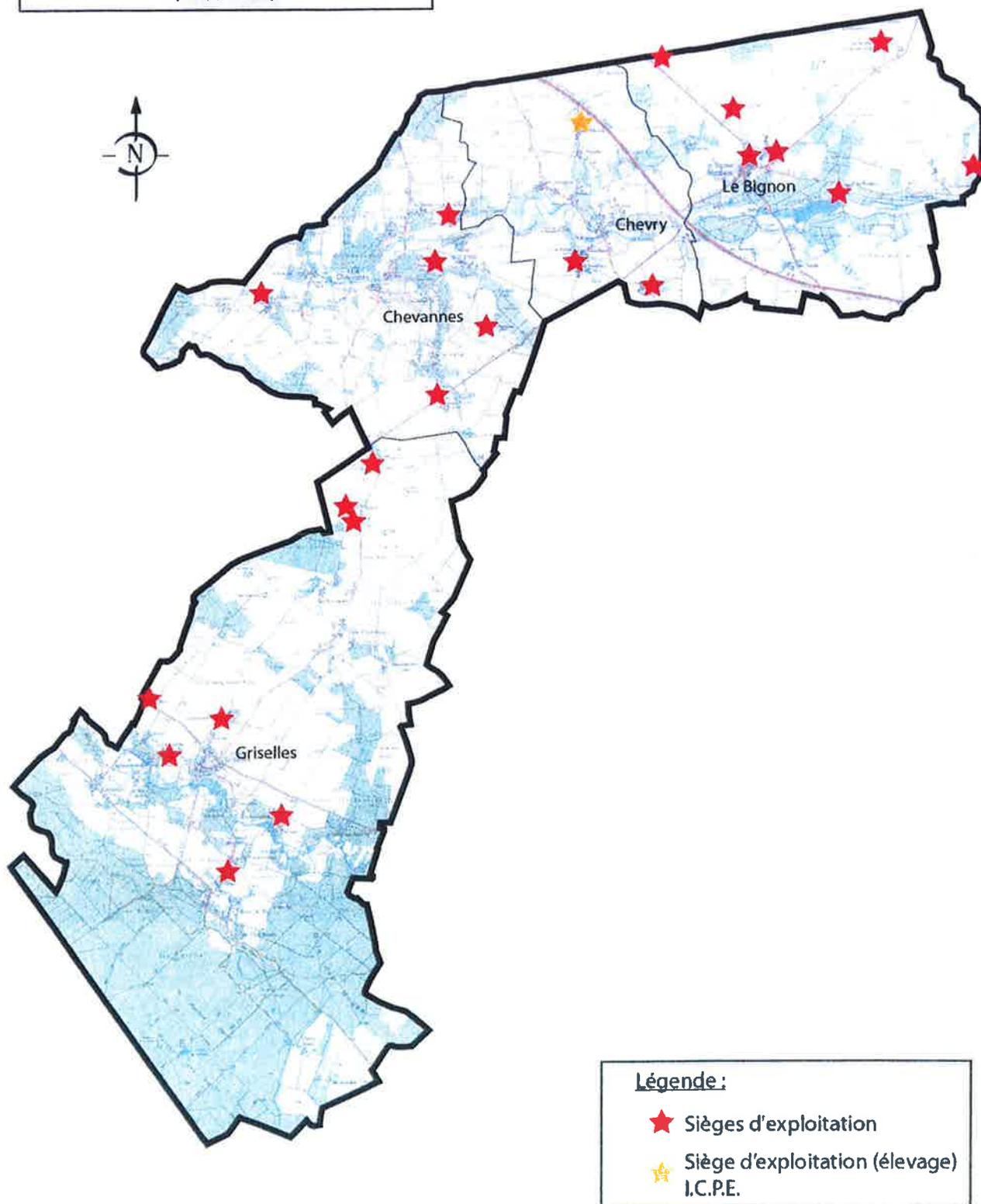
Les communes du Syndicat Intercommunal de Griselles sont comprises dans l'aire géographique de l'AOC « Brie de Meaux » mais sans qu'il n'y soit recensé d'activité en lien avec cette production.

Elles appartiennent également aux aires de production des IGP « Val de Loire », « Volailles de l'orléanais » et « Volailles du Gâtinais ».

### Conclusion

Sur le territoire intercommunal de Griselles, l'activité agricole représente un poids économique non négligeable.

**TERRITOIRE DU GROUPEMENT  
INTERCOMMUNAL DE GRISELLES**  
Carte des exploitations agricoles  
(mars 2014)



## 4.2. L'artisanat, commerces et entreprises à l'échelle du syndicat intercommunal de Griselles

(Source : INSEE, DDAF et Chambres consulaires)

Au 1<sup>er</sup> août 2013, **35 entreprises** figurent au registre des commerces et des sociétés de la CCI de la Région Centre, dont notamment :

- bar-restaurant : le Relais Mirabeau et le Bar du Pont du Gril
- boulangerie
- entretien d'espaces verts
- transport routier
- travaux agricoles et forestiers
- maçonnerie
- vente de matériel agricole
- vente et maintenance de matériel industriel
- vente de métaux
- brocanteur
- commerces ambulants
- sociétés de holding
- cinématographie
- développement informatique
- ...

On recense également une infirmière libérale ainsi qu'un élevage identifié comme Installation Classée pour l'Environnement sur la commune de Chevry-sous-le-Bignon(ICPE).

## 4.3. Le tourisme

Cette activité représente un atout important pour les communes du syndicat intercommunal de Griselles.

### Les équipements d'accueil

- Bar/Auberge « Pont du gril » à Griselles
- Les chambres d'hôtes et gîtes ruraux : deux gîtes ruraux à Griselles et un au Bignon-Mirabeau.

### Les sites touristiques et patrimoniaux

#### GRISELLES

- \* Les deux châteaux du XVIII<sup>ème</sup> siècle à Bois-le-Roi
- \* L'église de Griselles.
- \* le Pont du gril
- \* Deux moulins le long de la Cléry : Moulin de Tosset et Moulin des Aulnes
- \* Lavoir
- \* Une ancienne grange aux Dîmes au hameau de Courvilaine

#### LE BIGNON MIRABEAU

- \* L'église Saint Jean Baptiste
- \* Château du Bignon

#### CHEVANNES

- \* Eglise st Sulpice avec sa tour porche du XV<sup>ème</sup> siècle
- \* Chapelle Notre Dame de la pitié du XII<sup>ème</sup> siècle
- \* Lavoir Pigeonnier

#### CHEVRY SOUS LE BIGNON

- \* Eglise, classée Monument Historique
- \* Moulin sur le Betz

- \* Ecluse
- \* Lavoir
- \* Pigeonnier

⇒ A ces édifices sont à ajouter l'ensemble du patrimoine identifié comme éléments du paysage à préserver et listé dans le présent rapport.

#### Les sites naturels et culturels

- \* La Cléry
- \* Le Betz
- \* Le ru de Sainte Rose

## 5. Les équipements publics

### ☞ Sur la commune de Griselles

- Une salle polyvalente
- Une bibliothèque
- La mairie
- Une école élémentaire
- Les ateliers municipaux
- Tennis, jeu de boules, table de ping-pong

### ☞ Sur la commune de Chevannes

- La mairie
- Terrain de football, espace roller et terrain de basket
- Jeux de boules + ping-pong d'intérieur
- Parcours VTT hippique 12 kms
- Une salle des fêtes

### ☞ Sur la commune du Bignon Mirabeau

- La mairie
- Tennis et terrain de boules
- Une salle des fêtes
- Une bibliothèque
- Paniers de basket
- Buts de football

### ☞ Sur la commune de Chevry-sous-le-Bignon

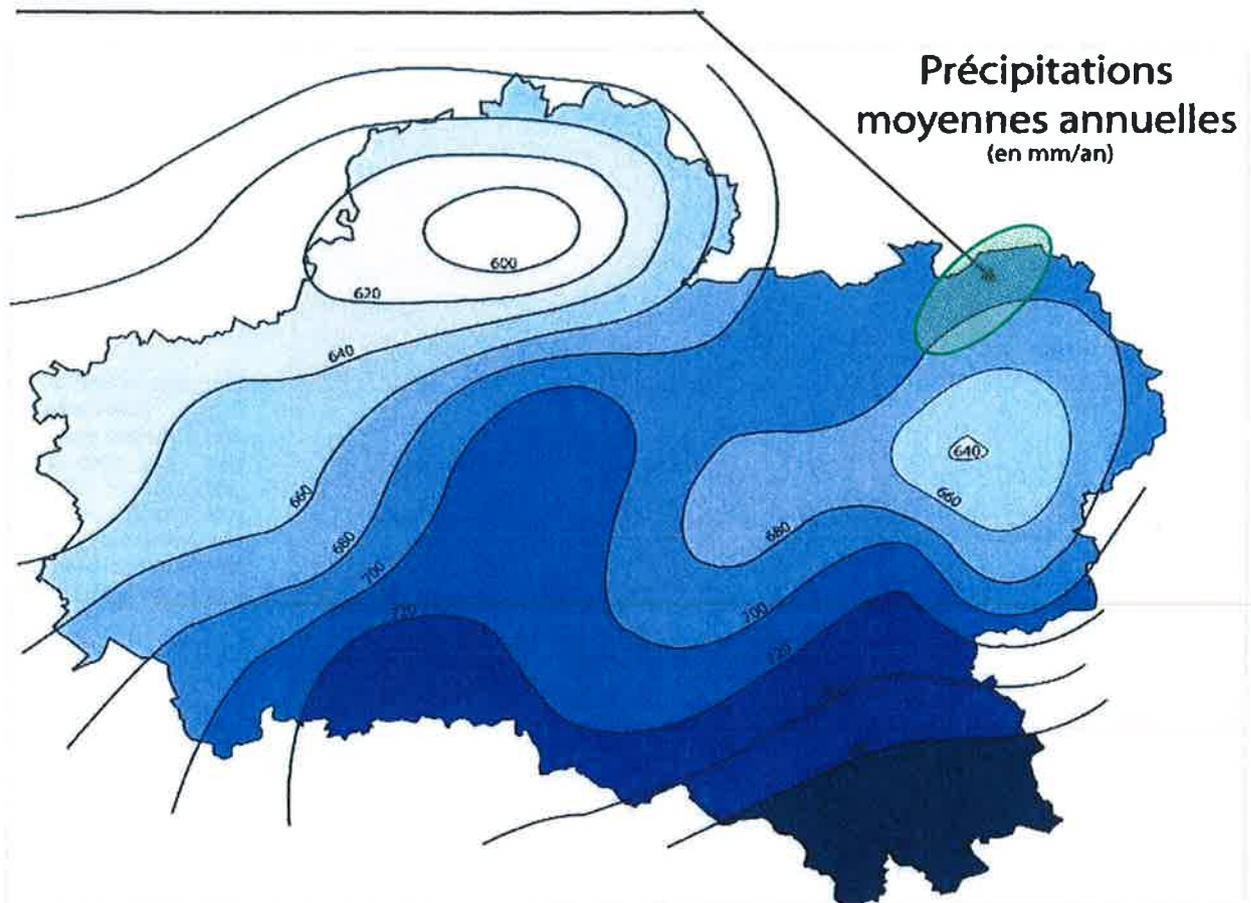
- La mairie
- Une salle des fêtes
- Un centre de secours

## II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE

### 1. Le milieu physique

#### 1.1. Le climat

Griselles, Chevannes, Chevy-Sous-Le-Bignon, Le-Bignon-Mirabeau



Le climat océanique subit quelques influences continentales (printemps plus tardifs et humides, étés assez secs, gel prolongé).

Les vents dominants soufflent principalement de l'Ouest et du Sud-Ouest.

## 1.2. Le contexte géologique

Source : BRGM

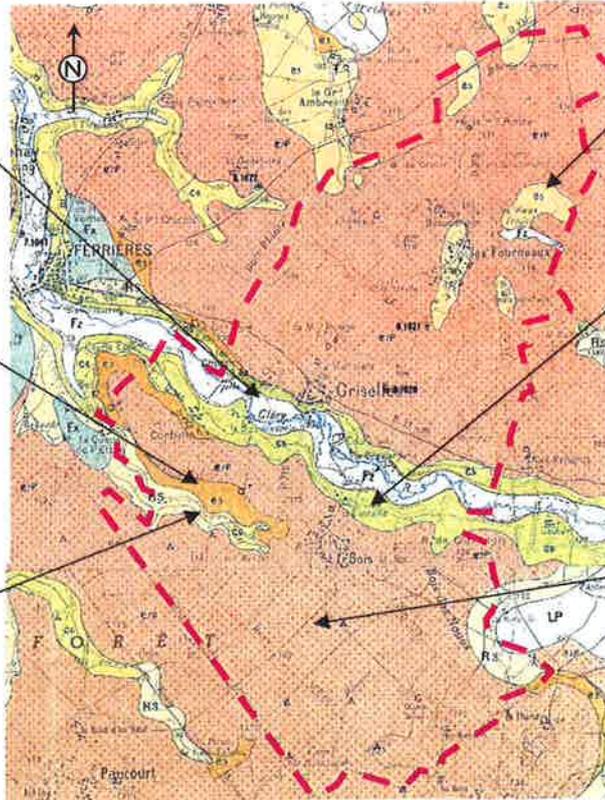
### Commune de Griselles

#### Le sous-sol

Des alluvions holocènes (Fz) constituées de limons, d'argiles et de sables fins hydromorphes. Epaisseur de 3m à 6m

Une formation du Sparnacien, Eocène inférieur (e3), constituée d'un grès quartzueux d'extrême dureté, à cassure lustrée, et qui contient des argiles grise à jaunâtre et des galets de silex roulés dont la taille augmente à la base de la formation

Une formation d'argiles à silex (RS)



Une formation de l'Eocène lacustre supérieur ou moyen (e5), constituée d'un calcaire gris finement grenu, subordonné à la formation à chailles

La craie santonienne (c5) qui est une craie blanche à silex, noduleuse, à *Micraster coranguinum* et *Marsupites*

Une formation à Chailles (e7p), constituée d'une argile maigre non plastique liant des silex de taille croissante avec la profondeur. Les galets proviennent du remaniement des silex de la craie sous jacente.

#### Hydrogéologie

On observe deux principaux aquifères :

- la nappe des formations détritiques (galets, sables et argiles) et de la formation à chailles, qui, généralement imperméables, permettent le maintien de nappes superficielles perchées peu ou pas exploitées.
- la nappe des formations crayeuses, la plus exploitée, utilisée pour l'irrigation des cultures, les activités industrielles et l'alimentation en eau potable des populations. Profondeur de 25 à 30m, perméabilité importante, eaux de températures moyennes comprises entre 11°C et 12°C, moyennement minéralisées, débits souvent supérieurs à 50m<sup>3</sup>/h.

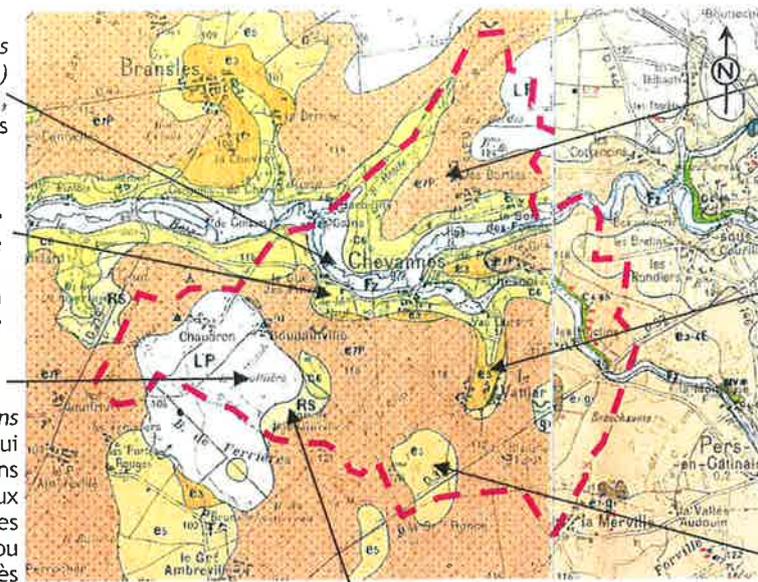
## Commune de Chevannes

### Le sous-sol

Des alluvions holocènes (Fz) constituées de limons, d'argiles et de sables fins hydromorphes.

La craie campanienne (c6) qui est une craie blanche à silex, massive, compacte, à faciès dur, dite castine.

Un complexe de limons de plateaux (LP) qui est constitué de limons sableux et argileux souvent hydromorphes associés à des silex ou galets et de grès brisés, remaniés, et localement ferruginisés



Une formation d'argiles à silex (RS)

Une formation à Chailles (e7p), constituée d'une argile maigre non plastique liant des silex de taille croissante avec la profondeur.

Une formation du Sparnacien, Eocène inférieur (e3), constituée d'un grès quartzueux d'extrême dureté, à cassure lustrée, et qui contient des argiles grise à jaunâtre et des galets de silex roulés.

Une formation de l'Eocène lacustre supérieur ou moyen (e5), constituée d'un calcaire gris finement grenu, subordonné à la formation à chailles.

### Hydrogéologie

On observe trois principaux aquifères:

- la nappe des formations détritiques de l'Yprésien (galets, sables et argiles) et de la formation résiduelle à silex, qui, généralement imperméables, permettent le maintien de nappes superficielles perchées peu ou pas exploitées (puits actuellement désaffectés),
- la nappe des formations sableuses de l'Albien, inexploitée au niveau du site,
- la nappe des formations crayeuses du Sénonien et du Turonien, la plus exploitée, utilisée pour l'irrigation des cultures, les activités industrielles et l'alimentation en eau potable des populations. Profondeur de 25 à 30m, perméabilité importante, eaux de températures moyennes comprises entre 11°C et 12°C, moyennement minéralisées, débits souvent supérieurs à 50m<sup>3</sup>/h.



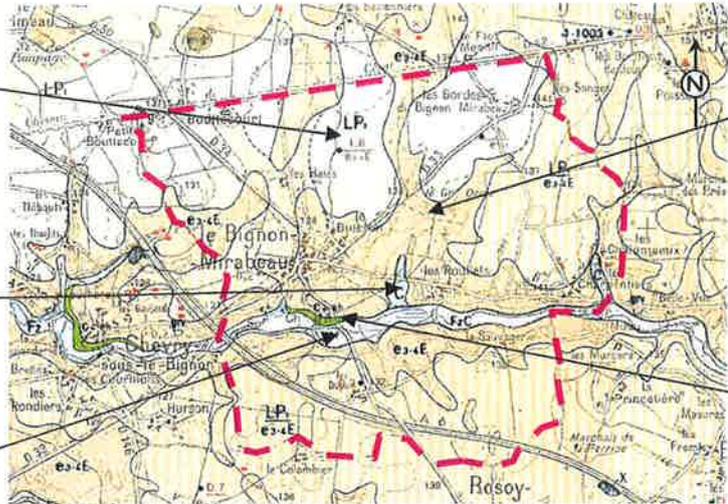
## Commune du Bignon-Mirabeau

### Le sous-sol

Un complexe de limons de plateaux (LP) qui est constitué de limons sableux et argileux souvent hydromorphes associés à des silex ou galets et de grès brisés, remaniés, et localement ferruginisés.

Des colluvions indifférenciés (C) qui comportent des limons, sables et sables limoneux contenant de nombreux fragments de silex et de grès, ainsi que des galets de silex. Epaisseur voisine de 2m

Des alluvions holocènes (Fz) constituées de limons, d'argiles et de sables fins hydromorphes. Epaisseur de 3m à 6m



Une formation de Pers (e3-4E) qui est constituée par des galets de silex emballés par une matrice sablo-argileuse à argileuse. Similaire à la formation à chailles, la formation de Pers repose soit directement sur la craie soit sur une fine couche de formation résiduelle à silex.

La craie du Cénonien (c4-6h) qui est une craie blanche à silex. On observe une alternance de bancs de craie blanche, de marnes et de bancs de silex.

### Hydrogéologie

On observe trois principaux aquifères:

- la nappe des formations détritiques de l'Yprésien (galets, sables et argiles) et de la formation résiduelle à silex, qui, généralement imperméables, permettent le maintien de nappes superficielles perchées peu ou pas exploitées (puits actuellement désaffectés),
- la nappe des formations sableuses de l'Albien, inexploitée au niveau du site,
- la nappe des formations crayeuses du Sénonien et du Turonien, la plus exploitée, utilisée pour l'irrigation des cultures, les activités industrielles et l'alimentation en eau potable des populations. Profondeur de 25 à 30m, perméabilité importante, eaux de températures moyennes comprises entre 11°C et 12°C, moyennement minéralisées, débits souvent supérieurs à 50m<sup>3</sup>/h.

#### 1.3. Type de sol - Agronomie

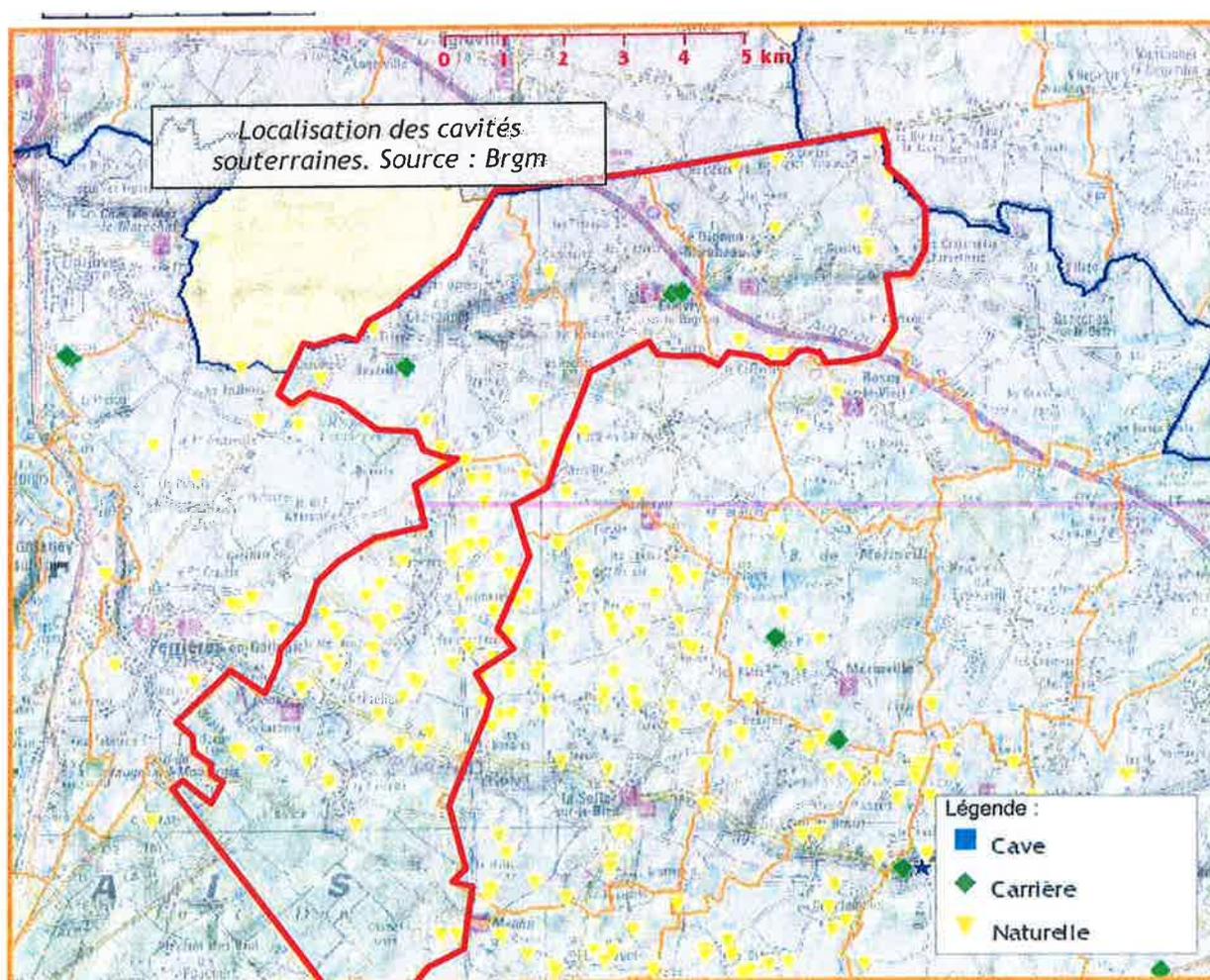
**Vallées de la Cléry et du Betz** (bordure et fond de vallée): représentés par les alluvions modernes et anciennes, ces sols sont le plus souvent situés en zone humide ou inondable. On observe le plus souvent des peupleraies ou des prairies estivales. Ces sols peuvent posséder une bonne valeur agronomique s'ils sont correctement drainés et exploités.

**Sur les plateaux** : les sols à dominante limoneuse ou sablo-argileuse, nécessitant parfois un drainage, présentent un sol fertile propice aux cultures céréalières.

**De manière générale**, sur l'ensemble du territoire couvert par les quatre communes, on observe trois flores distinctes:

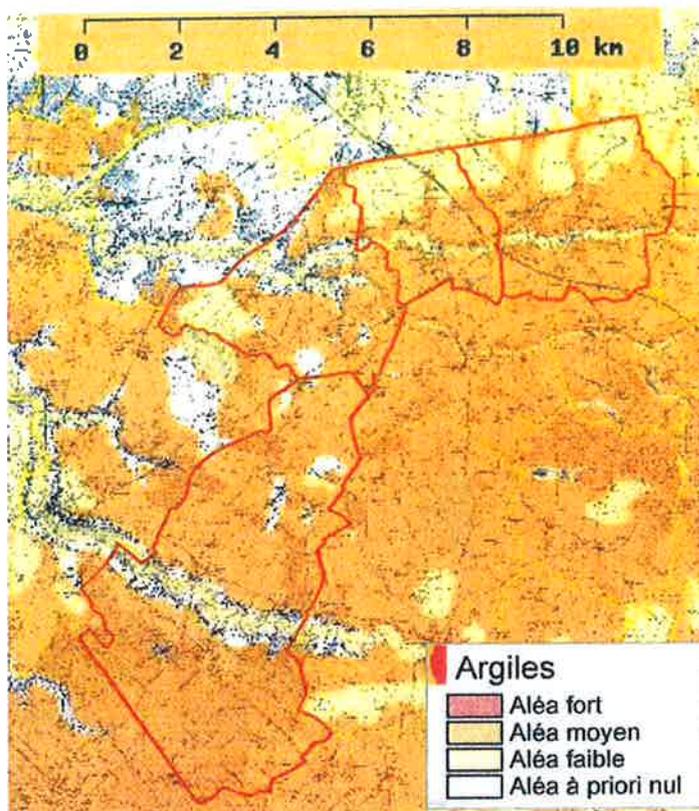
- Les versants crayeux de la vallée de la Cléry et du Betz possèdent une **végétation calcicole** : pelouses typiques sur pentes calcaires, taillis à églantier, faux merisiers, fusains, ligneux, chênes pubescents.
- **Les formations argilo-sableuses ou limoneuses des plateaux sont plus hétérogènes.** On observe le plus souvent des chênaie-charmaies à chênes pédonculés et charmes remplacés par des trembles dans les zones plus humides.  
Sur les sols plus acides, on observe des bouleaux, chênes sessiflores, châtaigniers, hêtres, fougères et bruyères. Ces forêts sont souvent défrichées et remplacées par des prairies.
- **Les zones où la couverture limoneuse est importante sont intensément cultivées** alors que les alluvions de la vallée de la Cléry et du Betz possèdent une végétation classique du bord des eaux : aulnaie-peupleraie et prairies.

#### 1.4. Sol et contraintes



La nature du sol montre une présence d'argile avec des aléas faibles à nuls sur le plateau en limite Nord du département et dans les vallées du Betz et de la Cléry.

**Les risques de mouvement de terrain liés au retrait et gonflement des sols argileux pour les constructions sont donc variés selon les situations.**



#### Conclusion

Le contexte géologique du territoire intercommunal de Griselles ne présente pas d'inconvénients majeurs sauf dans les secteurs où dominant les sols argilo-sableux qui contribuent à une mauvaise perméabilité et les secteurs connaissant la présence de cavités souterraines.

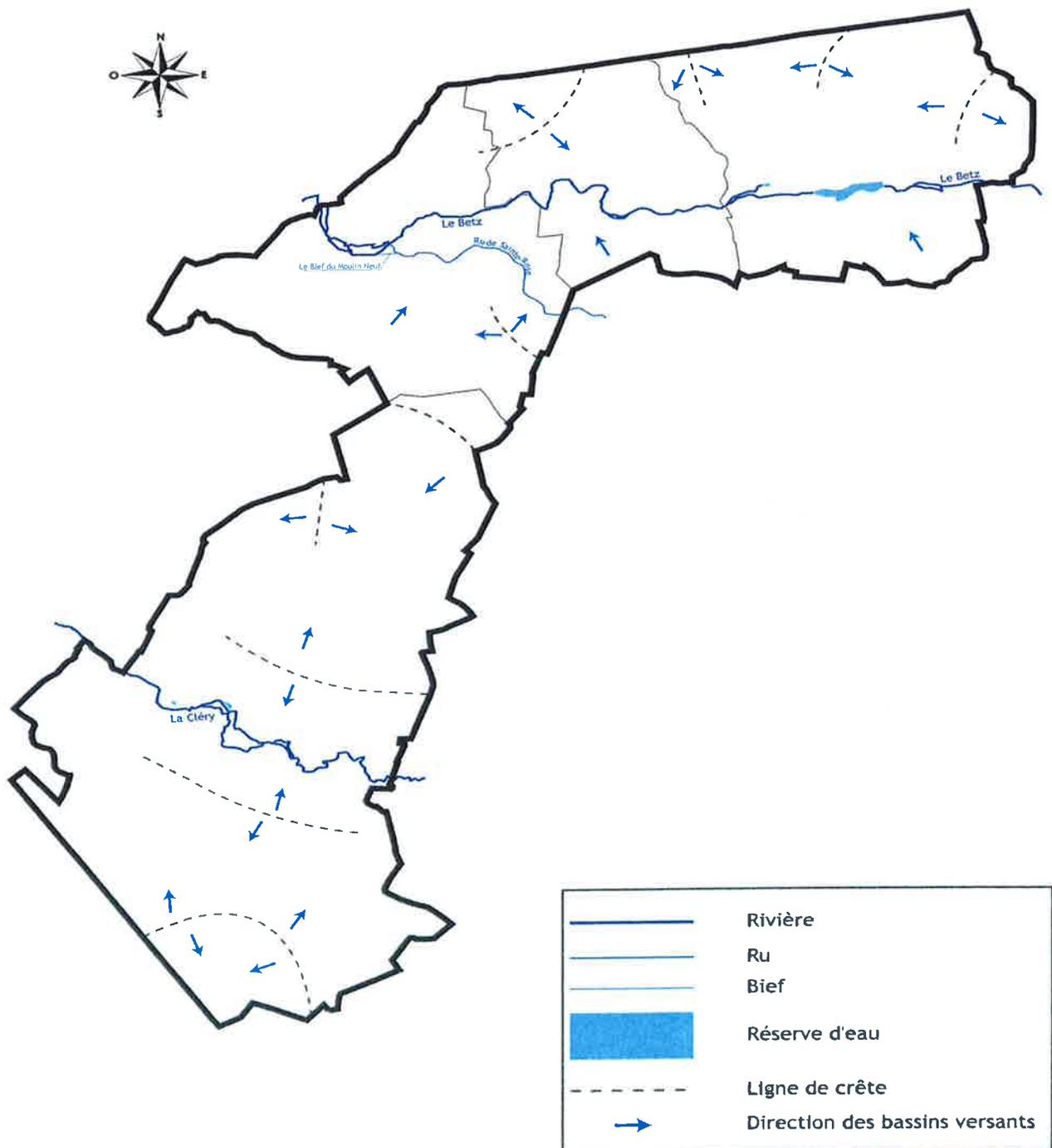
## 1.5. Hydrographie - Trame Bleue

Le territoire est traversé d'Est en Ouest par deux rivières (de première catégorie piscicole) :

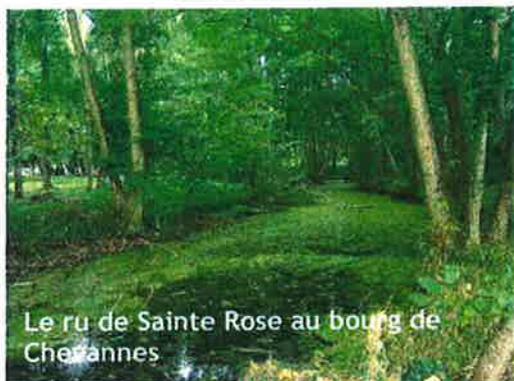
**La Cléry** traverse la commune de Griselles et rejoint le Loing à Fontenay-sur-Loing. Elle prend sa source dans l'Yonne sous le nom de Clairis. Son débit reste correct alors que ceux **du Betz** et du ru de **Sainte-Rose** sont faibles en période de sécheresse (une partie du lit de ces deux cours d'eau est à sec fin septembre 2009).

Le Betz traverse les communes du Bignon-Mirabeau, de Chevry-sous-le-Bignon puis Chevannes pour se jeter dans le Loing à Dordives.

### Carte du réseau hydrographique



Le ru de Sainte-Rose rejoint le Betz après avoir traversé une partie du territoire de Chevannes (on notera la présence du bief du Moulin Neuf au niveau de la jonction entre le ru et le Betz).

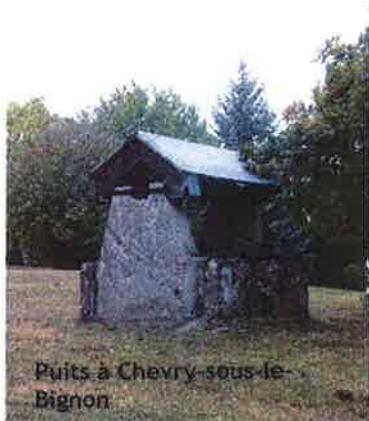


En dehors des cours d'eau, l'eau est également présente sur l'ensemble du territoire avec **des étangs** implantés dans la vallée du Betz et de la Cléry (le principal étant situé au niveau du château du Bignon-Mirabeau).

Plusieurs **réserves d'eau** pour l'agriculture sont également présentes (La Grande Ronce à Griselles, Boudainville à Chevannes, les Haies au Bignon-Mirabeau,...).

De nombreux puits et mares sont observés dans les hameaux de l'ensemble du territoire.





A titre indicatif, le territoire du syndicat intercommunal de Griselles se situe dans le périmètre de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie 2010-2015, en application depuis le 20 novembre 2009 par arrêté par le préfet coordonnateur, a pour objectif la gestion équilibrée de l'eau<sup>1</sup> (meilleure économie de la ressource en eau, respect des milieux aquatiques) tout en assurant un développement économique et humain.

Pour ce faire, le SDAGE Seine Normandie détermine les orientations à caractère général dans le cadre d'unités hydrographiques délimitées à partir d'un diagnostic complet des milieux.

A ce jour, il n'existe pas de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin du Loing.

Cependant les grandes orientations pour ce bassin, définies dans le SDAGE Seine Normandie sont :

- La réduction des pollutions ponctuelles (amélioration des traitements et/ou capacité des stations d'épuration, amélioration des réseaux d'assainissement, réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat etc...).
- La réduction des pollutions diffuses agricoles (la réduction des apports en pesticides, en fertilisants, la couverture des sols pendant l'interculture, la création et l'entretien de bandes enherbées le long des rivières...).
- La protection et la restauration des milieux (travaux de renaturation, d'entretien des cours d'eaux, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, limitation de la création de plans d'eau et de leurs impacts, entretien ou restauration de zones humides...).
- L'action territoriale au travers de la mise en place d'outil de gestion global des milieux, d'amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses etc...

### Conclusion

Le territoire intercommunal de Griselles est principalement marqué par la présence de la Cléry et du Betz qui déterminent des espaces humides (trames bleues) apportant une qualité au territoire qu'il faudra maintenir. On veillera également à ce que tout aménagement entrepris sur le territoire communal n'entraîne pas une dégradation de la qualité des eaux.

<sup>1</sup> Demandée dans la Loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

## 1.6. Topographie

Le territoire est constitué d'un plateau entaillé de deux vallées principales et de vallons.

- **La vallée de la Cléry** au Sud traverse la commune de Griselles.
- **La vallée du Betz** au Nord traverse la commune du Bignon-Mirabeau puis Chevry-sous-le-Bignon et Chevannes.

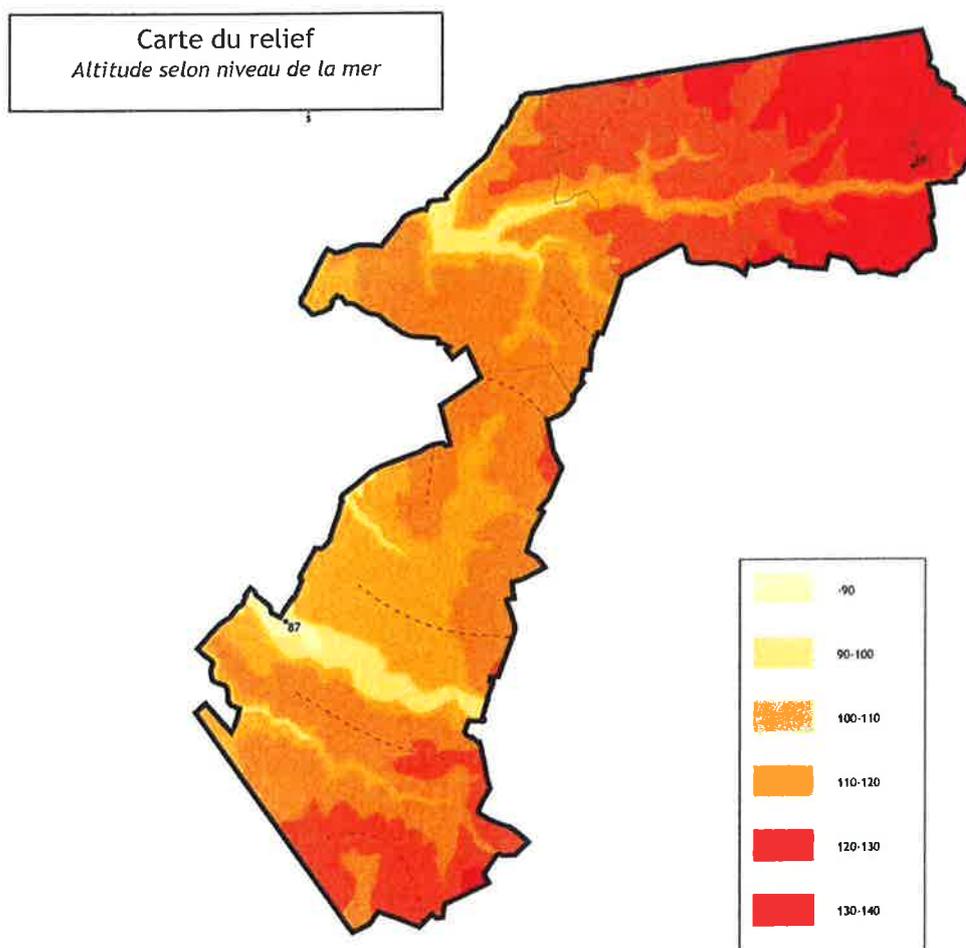
La vallée du ru de Sainte Rose (affluent du Betz) et diverses vallées sèches viennent compléter le relief.

Une ligne de crête principale (au niveau de la limite communale Griselles/Chevannes) sépare les deux vallées et forme **deux bassins versant différents** :

- Celui de la Cléry sur la commune de Griselles,
- Celui du Betz sur les 3 autres communes.

Les différents vallons aboutissent soit sur la vallée de la Cléry, soit sur celle du Betz.

Seule l'extrémité Sud du territoire (en forêt de Montargis) prend la direction de la vallée sèche du Fondreau qui aboutit dans la vallée du Loing.



### Conclusion

La présence des deux principales vallées et la topographie très accidentée qui les accompagnent représentent à la fois des contraintes dans l'urbanisation de la commune et des atouts paysagers et écologiques à préserver.

## 2. Les milieux naturels

Sources : INPN

### 2.1. Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique)

Carte page suivante

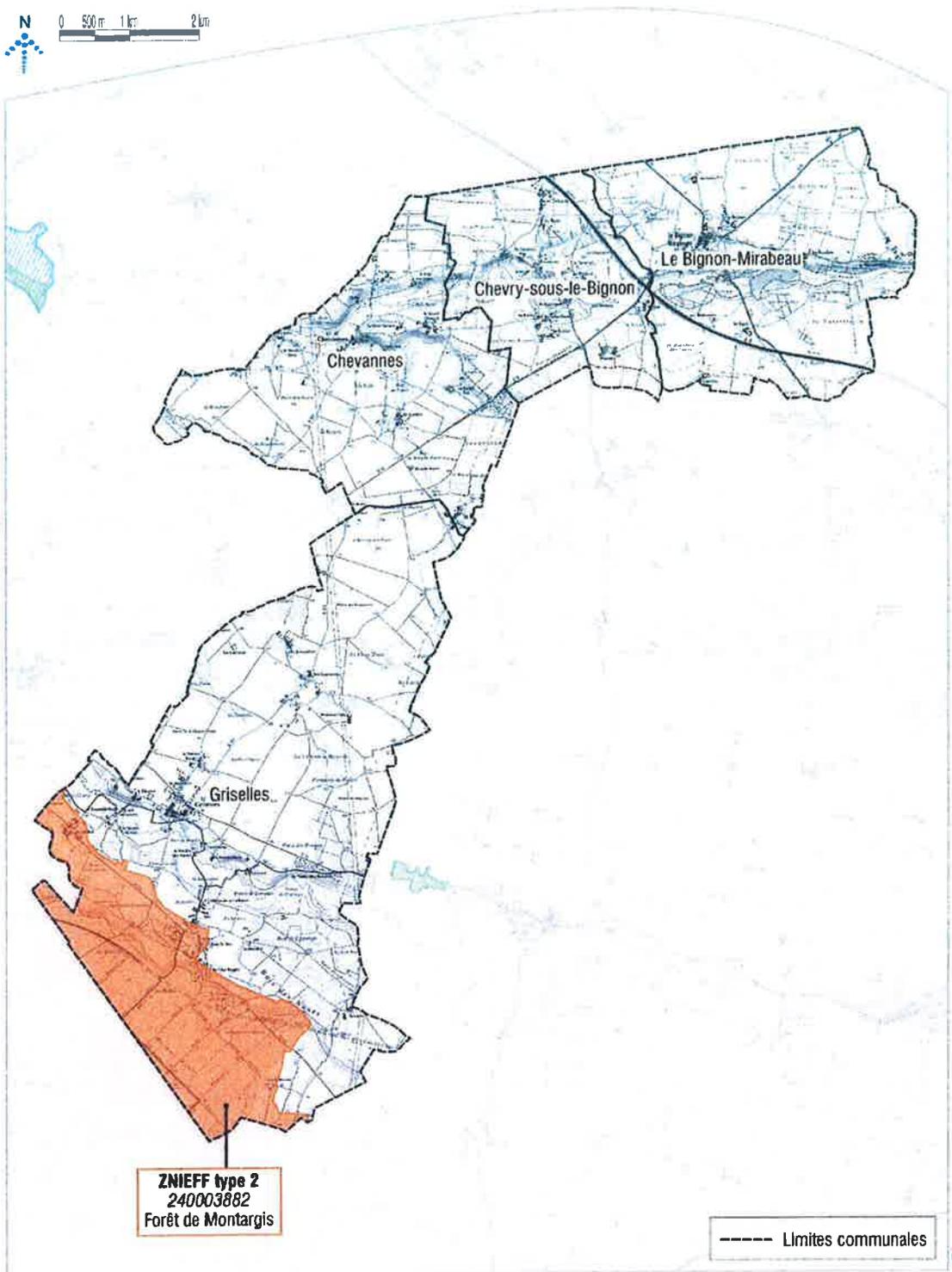
L'intérêt biologique du territoire intercommunal s'affirme tout d'abord avec la présence de milieux naturels inscrits à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique est identifiée sur le territoire d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 FR240003882 « Forêt de Montargis » présente au sud-ouest de la commune de Griselles.

La zone est majoritairement constituée de la forêt domaniale de Montargis. Celle-ci est principalement établie sur des sols acides et argileux. La flore y est donc peu diversifiée et la richesse botanique est dispersée au sein du massif. Cette forêt abrite néanmoins plusieurs espèces de Poacées intéressantes comme *Poa chaixii*, espèce déterminante de ZNIEFF d'affinité continentale, qui ne se trouve que dans la forêt de Montargis en région Centre. Il est également à noter la présence de *Hordelymus europaeus*, espèce neutrocline à tendance continentale, protégée en région Centre que l'on ne trouve qu'en forêt de Montargis pour le Loiret ou encore *Bromus benekenii*, espèce d'affinité continentale très rare en région Centre puisque connue uniquement dans trois localités. Plusieurs autres espèces patrimoniales sont disséminées sur le massif, notons particulièrement *Cephalanthera longifolia* ou *Scilla bifolia*, toutes deux protégées au niveau régional. Au total, quinze espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur la zone dont quatre sont protégées au niveau régional.

Aucun autre zonage d'intérêt écologique (type arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, parc naturel régional ou encore zone humide) n'est présent sur le territoire du PLUI.

# SITES NATURELS SENSIBLES



Fond cartographique : Scan 25  
Source : DREAL Centre

## 2.2. Sites Natura 2000

*Carte page suivante*

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire du PLUI. Les sites Natura 2000 les plus proches de ce territoire sont :

- la Zone de Protection Spéciale FR2612008 « Etang de Galetas », établie au titre de la Directive Oiseaux, située à 4,8 km de la limite communale sud-est du Bignon-Mirambeau.

Le site est une zone importante sur le plan ornithologique, notamment pour la halte migratoire, du fait de sa position isolée dans le sud du bassin parisien, entre les réservoirs de la forêt d'Orient, l'axe de la Loire et les étangs de Sologne ou de la Brenne. Il attire en effet une très grande variété d'oiseaux, même en effectif réduit.

En plus de ce rôle, l'étang et ses abords boisés bien conservés accueillent des espèces nicheuses inscrites en annexe 1 en faible effectif.

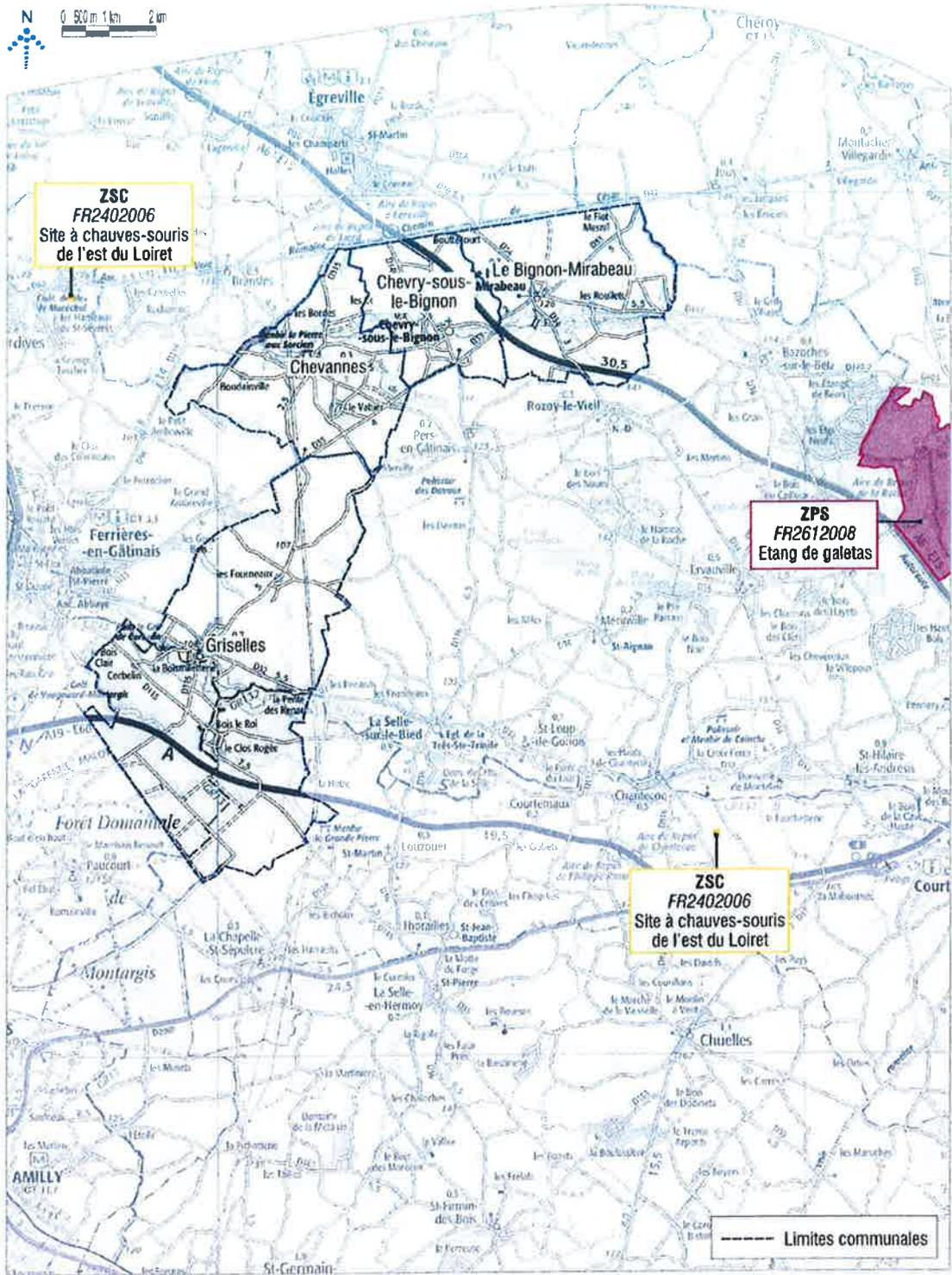
Il présente enfin des potentialités favorables pour d'autres espèces qui le fréquentent comme le Balbuzard pêcheur ou le Blongios nain.

Cette zone est entourée d'un massif forestier à base de Chênes pédonculés et de Frênes communs dans laquelle la Bondrée apivore, le Milan noir et le Pic mar nichent régulièrement.

- La Zone Spéciale de Conservation FR2402006 « Site à chauves-souris de l'est du Loiret », site morcelé en plusieurs entités, dont une située à 3,3 km au nord-ouest de Chevannes et une située à 9,3 km au sud-est de Griselles.

Cet ensemble de grottes, par son intérêt biologique concernant les Chiroptères, est d'un intérêt majeur. Il représente dans l'est du département du Loiret un maillage essentiel pour l'hivernage des chauves-souris de la région naturelle du Gâtinais de l'Est.

# SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES



Fond cartographique : Scan 25  
 Source : DREAL Centre